

Le 27 janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2023

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 ^{er} Adjoint	X		
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 nd Adjoint	X		
MAHARAUX	Sylviane	3 ^{me} adjoint		X	Delphine BOURGINE
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X		
VICTOR	Christophe	4 ^{me} adjoint	X		
BAUCHER	Sandrine	Conseiller	X		
AYMA	Yucel	Conseiller		X	
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X		
BONHOMME	Jérémy	Conseiller	X		
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JACQUINOD	Marc	Conseiller		X	
MAZAS	Nadine	Conseiller	X		
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué	X		
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X		
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Serge MANUGUERRA

Ordre du jour

➤ Affaires générales

- Syndicat SBV4R : élection titulaire
- Territoire d'énergie : élection suppléant

➤ Affaires financières

- Subvention bibliothèque (Département)
- Budget M49 soumis à TVA (2023)

➤ Urbanisme

- Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes d'urbanisme
- Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

➤ Questions diverses

Début de Séance : 19h00

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2022 est adopté à la majorité.

M. MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Affaires générales

Délibération n°2023-003

I.1 Syndicat SBV4R : élection titulaire

Suite à la démission de M. Michel MAIGNAN, Monsieur le Maire propose de désigner pour représenter et siéger au Conseil Syndical SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières) :

- M. Jérémy BONHOMME comme titulaire
- M. Christophe VICTOR comme suppléant

Accord unanime du Conseil.

Délibération n°2023-004

I.2 Territoire d'énergie : élection suppléant

Suite à la démission de M. Michel MAIGNAN, Monsieur le Maire propose pour représenter la commune aux Territoires d'énergie :

- M. Jean-Luc GUILLE DES BUTTES comme suppléant

M. Marc AVENARD demeure titulaire

Accord unanime du Conseil.

II. Affaires financières

II.1 Subvention bibliothèque (Département)

Monsieur le Maire évoque un projet d'aménagement d'un coin adolescent à la bibliothèque pour un montant estimé à 1 200 €. Il est possible d'obtenir une subvention de 1 000 € de la part du Département.

Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention afin de réaliser cet aménagement.

Délibération n°2023-005

II.2 Budget M49 soumis à TVA (2023)

En lien avec l'Agglomération du Pays de Dreux et suite à la reprise du budget eau par leur service au 1^{er} janvier 2023, un budget miroir a été voté lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que, du fait que l'Agglo applique une TVA (contrairement à la commune de Luray), il convient de prendre une décision déclarant que le budget miroir est soumis à la TVA pour l'année 2023.

Accord unanime du Conseil.

III. Urbanisme

Délibération n°2023-006

III.1 Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes d'urbanisme

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le Maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;
- autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Accord unanime du Conseil.

III.2 Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

IV. Questions diverses

Marc AVENARD :

- Réunion le 11 janvier avec l'architecte Mr Giroux concernant le projet d'aménagement de l'école : présentation et échange sur ce projet.
Demande d'autorisation pour faire une demande de subvention pour les projets structurants. Le conseil vote à l'unanimité cette demande de subvention.
- Réunion entre les agents communaux et la commission espaces verts à organiser. Peut être organisé mercredi 01/02/2023 à 14h.

- Grille d'engorgement à changer
- Réflexion sur l'aménagement de la garderie à avoir : Mmes HERVIER, BAUCHER, LEMARIE et MAZAS, M. BONHOMME et MANUGUERRA. Associer les 2 ATSEM
- Visite au-devant des habitants : un samedi matin au printemps
- Achat de décorations de Noël à lancer avec la commission culture
- Gestion des clés à reprendre : M. BONHOMME
- Renforcement physique : 3 séances par semaine à la salle municipale. Pas besoin de matériel. Ils ont été autorisés à organiser des plateaux de rugby.
- Il y a eu un sondage sur les menus de l'école. Sur 127 : 87 repas normal ou sans viande ; 24 repas moral ou sans porc et 16 personnes qui ne se sentent pas concernées. Donc aucune changement à prévoir.
- Commission Communale des Impôts Directs : le mercredi 15 février à 15 h
- A partir de maintenant, les tarifs de dérogations au niveau des élèves de Luray vers Dreux ont changé, le conseil est d'accord pour fixer les mêmes tarifs pour les enfants de Dreux vers Luray.
- Le contrat de Madame MADELAINE se termine au 28 février 2023 et ne sera pas renouvelé. Une nouvelle assistante administrative prendra ses fonctions le 1^{er} mars prochain.
- Demander un devis complémentaire pour les travaux de réaménagement prévus à la mairie

Jean-Luc GUILLE DES BUTTES

- Préparer rapidement les budgets pour les différentes commissions.

Christophe VICTOR

- A-t-on reçu le devis pour le marquage devant l'église ?
- Quel est l'état de l'intérieur de l'arsenal ?

Emilie ANDIOLE

- Est-ce qu'il y a une date pour le paiement à la levée ?

Serge MANUGUERRA

- Véhicules circulant en sens interdit rue du Gas Bernier
- Panneau sens interdit rue du Gas Bernier caché par la végétation
- Demande de retrait du dos d'âne chemin du Roy
- Travaux dans le hall de la mairie ? Des devis sont en cours

Delphine BOURGINE

- Attente devis pour le concert du 10 Juin 2023 des voix de l'Avre : 1 300€
- Est-ce que l'on peut mettre une lisse coulissante au Square de la République ?

Jeremy BONHOMME

- Sur les Points d'Apport Volontaire, est-ce la Mairie ou l'Agglomération qui prend en charge ?
- Y a-t-il une possibilité d'avoir une facture pour la garderie ou la cantine ? Oui, avec le nouveau logiciel ce sera possible.

Isabelle BOYER

- Remerciement pour la distribution des colis de Noël. Il reste 8 colis à distribuer.

Pascal LEMARIE :

- Bon retour sur le repas communal. Tout le monde était content, à renouveler.

Johann MEERSCHAUT :

- Il y a eu beaucoup de monde pour la chorale Ste Eve, gros succès. Proposition de créer une association pour supporter la commission culture, Sandrine et Johann se proposent de tenir cette association.

Séance levée à 21h55

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 3 Mars à 19h00 à la Mairie.

Le Secrétaire

Johann MEERSCHAUT



Le Maire

Marc AVENARD

